

# DÉCISION DU MAIRE

23 / 094

## Direction de la Commande Publique

Réf. SC/PM/LC/SP  
Marché N° : 23023  
Lots : 1-2

## Déclaration sans suite à la consultation n° 23023 relative à la Fourniture de plantes fleuries et de bulbes pour la ville de Montgeron

Le Maire de la commune de Montgeron,  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles R. 2185-1 et R. 2185-2,

VU la délibération n° 22/37 du Conseil municipal en date 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n° 6 par lequel Madame le Maire a délégué pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

CONSIDÉRANT le lancement d'une consultation à procédure adaptée relative à la fourniture de plantes fleuries et de bulbes pour la ville de Montgeron – Lot 1 Plantes fleuries – Lot 2 Bulbes, publiée le 27 avril 2023 sur la plateforme « achatpublic.com », e-marchespublics.com et le journal d'annonces légales Le Parisien,

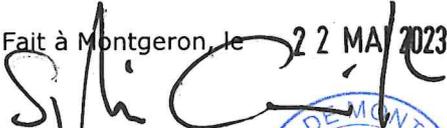
CONSIDÉRANT la nécessité de redéfinir le besoin,

CONSIDÉRANT la nécessité de déclarer la procédure de passation sans suite, pour ce motif,

### DECIDE

- Article 1 :** De déclarer sans suite la consultation portant la fourniture de plantes fleuries et de bulbes pour la ville de Montgeron - lot 1 Plantes fleuries – Lot 2 Bulbes.
- Article 2 :** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Mr le Préfet et notifiée à(aux) intéressé(s).
- Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 22 MAI 2023

  
**Sylvie CARILLON,**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

